

Sujet : [INTERNET] Refus du projet agrisolaire sur la commune de Berrac (32047)

De :

Date : 17/10/2022 23:41

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite vous faire ma part de ma position contre le projet d'agrisolaire sur la commune de Berrac.

Ce projet va à l'encontre de l'article L123-1 du code de l'urbanisme, en mettant en péril la biodiversité qui s'y réfugie et des projets d'agroforesterie potentiels.

- Conformément à l'article L 123-1 du code de l'urbanisme « Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être autorisées dans les zones naturelles, agricoles ou forestières dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages »

Or le lieu dans lequel ce projet doit se faire, situé à l'entrée du village, soulève de nombreuses interrogations quant à l'attractivité de cette commune pour les décennies à venir. Des années sur lesquelles on ne saura prédire la durée de vie de ces panneaux, encore une raison de remettre en question la durabilité de ce projet.

Le Gers étant le premier département de France biologique en termes de surface, l'association Arbre et Paysage 32 ainsi que les entreprises renommées Natais, Ecocert, Messegué sont autant d'opportunités pour voir se développer des projets autour de la phytothérapie, les légumineuses, les eco labels, l'agroforesterie qui sont l'avenir de notre bien-être et santé, et celle d'un territoire de marque pour le département et en faveur du développement local.

D'autre part, la hauteur de ces panneaux ne prévoit guère une culture diversifiée, malgré que la diversification soit un vecteur pour la biodiversité et non sa destruction.

Je souhaite par cette lettre vous émettre mon refus catégorique de voir émerger un tel projet sur la commune de Berrac pour les raisons citées précédemment.

Je souhaite également que mon avis reste anonyme lors de sa publication.

Mes sincères salutations,